



Paris, le 11 octobre 2012

Présentation de la Note d'analyse

« Quels services rendus aux étudiants par les universités ?
Les enseignements d'expériences étrangères »

Jeudi 11 octobre 2012

Intervention de Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

Pourquoi une note sur les services rendus aux étudiants par les universités ?

a) Des objectifs encore à l'ordre du jour

- **Atteindre 50 % de diplômés du supérieur** : cet objectif, réaffirmé dans la loi sur l'École de 2005.
- **Améliorer les conditions de vie des étudiants à l'université**. En particulier, il convient de :
 - renforcer l'accompagnement pédagogique : l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur passe notamment par une meilleure réussite des étudiants ;
 - améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

- **Accentuer l'attractivité des universités françaises**, au niveau national et international.

b) Un contexte particulier en France

L'autonomie des universités concerne également la vie étudiante (loi LRU en 2007)

- Création des Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle
- Désignation de vice-présidents étudiants dans les conseils d'administration.

L'originalité de cette note

- **S'intéresse aux politiques de vie étudiante menées par les universités, autrement dit les services qu'elles rendent aux étudiants au-delà de la seule formation.**
- **Apporte un éclairage sur les champs d'intervention des universités dans quatre pays** (Japon, Royaume-Uni, Suède, Suisse).
- **Appréhende les principaux facteurs organisationnels, historiques et sociologiques, qui expliquent les différences constatées.**

Pour cela, la note croise plusieurs approches :

- Elle repose certes sur une **analyse documentaire**.
- Mais également sur une **enquête spécifique** auprès du **réseau de coopération scientifique et universitaire dans les Ambassades françaises**.
- **Et aussi sur l'analyse détaillée d'une ou deux universités par pays**, au Royaume-Uni (Est de Londres et Oxford), au Japon (Hiroshima et Seikei), en Suède (Södertörn et Uppsala) et en Suisse (Genève).

Les messages

a) **À partir de ces analyses, le CAS distingue les services péri-universitaires, c'est-à-dire intrinsèquement liés à la formation** (notamment accueil des nouveaux étudiants, information et orientation, accompagnement pédagogique, insertion professionnelle, prise en compte de la diversité des publics), **des services para-universitaires davantage liés aux conditions de vie des étudiants** (notamment le logement, la restauration, les transports, la vie associative, culturelle et sportive).

b) **Sur ces deux champs, la comparaison internationale est éclairante :**

1) Dans tous les pays étudiés, les universités s'investissent fortement dans les services péri-universitaires.

- Exemple : elles accompagnent toutes les étudiants en difficulté pour qu'ils réussissent leur formation, que ce soit sous la forme de tutorat par un étudiant plus avancé ou un enseignant référent, d'apprentissage des méthodes universitaires, etc.

- 2) Le niveau d'implication des universités dans les services para-universitaires, comme le logement, la restauration et la vie associative, varie sensiblement selon les pays.
- *Exemple sur le logement : en Suède, les résidences universitaires sont généralement gérées par les organisations étudiantes et l'université n'a souvent aucun rôle dans le financement et l'attribution des places. À l'inverse, en Angleterre, toutes les universités sont propriétaires de logements qu'elles louent notamment aux étudiants en première année.*

c) Le degré d'engagement des universités dans la vie étudiante s'explique, parmi d'autres facteurs, par le niveau d'autonomie des universités.

- 1) En effet, plus une université devient autonome, plus elle a vocation à affirmer une politique locale de vie étudiante.
- *Exemple : le cas anglais illustre cette tendance : les universités anglaises développent, souvent en interne, une offre très large de services au-delà du champ académique en vue d'attirer les étudiants, nationaux et étrangers.*
- 2) D'autres facteurs peuvent également jouer un rôle important : l'existence de campus, l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur, le statut social des étudiants dans la société, ou encore le niveau de dépenses par étudiant.
- *Le niveau de dépenses par étudiant varie dans les quatre pays : en 2009 : Japon : 12 482 euros ; Royaume-Uni : 12 779 euros ; Suède : 15 613 euros ; Suisse : 16 878 euros.*
 - *Pour mémoire, France : 11 452 euros*

d) Propositions

De l'analyse comparée des politiques de vie étudiante des universités à l'étranger, on en tire quelques enseignements pour les universités françaises.

Proposition 1 : Renforcer par priorité les services péri-universitaires, en particulier l'orientation scolaire, l'accompagnement pédagogique et l'insertion professionnelle. A cette fin, les universités gagneraient à :

- mieux connaître les attentes de leurs étudiants ;
- centrer leur organisation institutionnelle sur eux ;
- cibler ceux qui en ont le plus besoin.

Dans le détail : Offrir davantage de services se justifie, car cela permet d'améliorer les conditions de réussite des étudiants et de renforcer l'attractivité nationale et internationale des universités. C'est particulièrement urgent en France où les services péri-universitaires sont moins développés qu'ailleurs. Dans ce cadre, l'accompagnement à la réussite, à l'orientation scolaire et à l'insertion professionnelle devrait donc être une priorité. Les universités devraient être autonomes dans la mise en œuvre des prestations offertes à leurs étudiants. Chaque université gagnerait à adapter ses prestations péri-universitaires à de la diversité des publics étudiants (niveau d'études, disciplines, etc.) : davantage d'insertion

professionnelle pour les étudiants les plus éloignés de l'emploi ; un soutien pédagogique pour les élèves les plus faibles scolairement ; etc.

Proposition 2 : Améliorer les services para-universitaires (et particulièrement le logement et la restauration) pour les adapter aux spécificités locales :

- déployer plus largement des schémas directeurs de vie étudiante
- traduire, par une plus grande contractualisation, le renforcement des collaborations entre les acteurs (établissements, Crous, collectivités territoriales...) dans l'enveloppe de ces schémas.

Dans le détail : les universités doivent également intervenir sur les services plus éloignés de la formation, mais pas nécessairement en tant que responsable de la mise en œuvre. Elles gagneraient à coopérer davantage avec les autres acteurs, notamment le réseau des CROUS et les collectivités locales, notamment dans le cadre de schémas directeurs de vie étudiante regroupant tous les acteurs locaux dans un espace géographique donné (commune, région...). Le logement et la restauration sont des préoccupations importantes des étudiants, mais les problématiques fluctuent considérablement selon les territoires, le niveau d'études, etc. Les universités gagneraient également à renforcer leurs collaborations avec d'autres acteurs au travers d'une logique de contractualisation. Par exemple, les villes sont des partenaires des établissements sur les questions de transports (*exemple : évolution des horaires, voire des tracés de lignes des transports en commun pour mieux desservir les lieux de formation*).

Mais le développement des services péri-universitaires nécessitera des moyens : (Proposition 3)

Proposition 3 : Orienter davantage les moyens (dotations publiques et ressources propres) des universités vers le développement des services péri-universitaires en envisageant trois options non exclusives :

- la poursuite du rattrapage du financement des universités relativement à ce qui est proposé dans d'autres formations supérieures ;
- la différenciation des crédits alloués aux universités en fonction du profil scolaire des étudiants accueillis ;
- l'augmentation des financements des collectivités territoriales, des entreprises et des étudiants.

Dans le détail : Il faut souligner la nécessité d'engager des moyens financiers en matière d'accompagnement à la réussite, à l'orientation scolaire et à l'insertion professionnelle. Plusieurs options seraient envisageables : des dotations publiques, mais aussi un engagement supplémentaire des collectivités territoriales, des entreprises ou encore des étudiants.

Mais la mise en œuvre de ces orientations devrait également associer davantage les étudiants à la politique de vie étudiante de l'établissement : (Proposition 4)

Proposition 4 : Promouvoir l'engagement des étudiants dans l'animation, la conception et la gestion des services qui leur sont rendus par les universités. À titre d'exemple, le développement des emplois étudiants à l'université pourra être amplifié.

Dans le détail : Il faut insister sur la nécessité de promouvoir l'investissement des étudiants dans l'animation, la conception et la gestion des services qui leur sont rendus. Les universités devraient s'efforcer de stimuler la participation des étudiants afin qu'ils s'approprient la politique de vie étudiante, faute de quoi les services restent souvent inopérants.

Résumé détaillé de la partie « Analyse »

1/ Des définitions et des conceptions variées de la politique de vie étudiante

a) La vie étudiante ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle dans les différents contextes nationaux et au sein même des pays.

- En France, les politiques publiques en matière de vie étudiante s'envisagent plutôt à partir des contraintes structurelles auxquelles les étudiants font face (logement, restauration, santé etc.). **Lorsque les universités sont davantage autonomes, on s'interroge plutôt en termes de services rendus aux étudiants à et par les universités.**
- **La vie étudiante, au sens large, comprend l'ensemble des activités des étudiants au-delà de la formation proprement dite, de leur premier contact avec l'université jusqu'à leur sortie des études supérieures.**
- **Dans l'analyse du rôle des universités, le CAS distingue les services péri-universitaires, c'est-à-dire intrinsèquement liés à la formation** (notamment accueil des nouveaux étudiants, information et orientation, accompagnement pédagogique, insertion professionnelle, prise en compte de la diversité des publics), **des services para-universitaires davantage liés aux conditions de vie des étudiants** (notamment le logement, la restauration, les transports, la vie associative, culturelle et sportive).

b) Dans tous les pays étudiés, les services péri-universitaires forment, autour des études, un noyau dur de services offerts par les universités aux étudiants.

- **Globalement, les universités définissent une stratégie et sont responsables de la mise en œuvre des services intrinsèquement liés à la formation. Cela n'exclut pas pour autant que d'autres acteurs y participent et que les types d'actions menées varient en fonction du contexte national et des universités au sein d'un même pays.**
- Plus précisément, toutes les universités prennent en charge les services d'accompagnement académique, d'information et d'orientation, de la prise en compte de la diversité des publics. Elles sont aussi toutes au moins partiellement responsables de la santé, de la mobilité et de l'insertion professionnelle de leurs étudiants.

c) Le niveau d'implication des universités dans les services para-universitaires varie sensiblement selon les pays.

- **La responsabilité des universités dans la définition et la mise en œuvre des services para-universitaires varie fortement en fonction du pays.**
- **Lorsque la responsabilité des services para-universitaires n'incombe pas aux universités, d'autres acteurs (publics, privés, étudiants) prennent alors le relais.**

À titre d'illustration :

- **En Angleterre, les universités proposent une offre de services à la fois extensive – aucun champ de la vie étudiante n'est négligé – et exhaustive – tous les besoins exprimés par les étudiants sont pris en compte.** Les universités cherchent à offrir toujours davantage de services à leurs étudiants, en accord avec la conception traditionnelle des études supérieures dans laquelle tous les services péri- mais aussi para-universitaires devraient être disponibles sur le même campus.
- **En Suède, de nombreux services para-universitaires (santé, logement, sport, etc.) ne relèvent pas de la responsabilité des universités mais de celle des individus, car ils sont considérés comme sans rapport direct avec les études.** Mais, le périmètre d'action limité des universités est compensé par la place toute particulière qu'occupent les organisations représentatives étudiantes auxquelles l'adhésion.

//) Le périmètre des politiques de vie étudiante des universités varie en fonction de multiples facteurs

- a) L'autonomie se traduit par une plus forte implication des universités mais contribue à différencier le niveau et le type de services offerts aux étudiants par les universités*
- L'autonomie financière, à savoir la possibilité offerte à l'université de fixer ses droits d'inscription et de disposer de ses ressources, offre un cadre plus ouvert pour développer de nouveaux services.
 - Mais, à mesure que les universités deviennent plus autonomes, le principe de différenciation entre universités prend le pas sur celui d'un service uniforme. Dès lors, leur périmètre d'intervention et les actions menées deviennent hétérogènes.

Le cas anglais illustre ces deux tendances :

- **Les universités anglaises développent, souvent en interne, une offre très large de services au-delà du champ académique en vue d'attirer les étudiants, nationaux et étrangers.** Elles sont en effet très autonomes dans la fixation des frais de scolarité, mais dans la limite d'un plafond au niveau licence (environ 4 000 € en 2011 et 11 000 € à partir de 2012) et de leurs moyens organisationnels.
- **En Angleterre, les actions et les moyens engagés dans l'accompagnement académique varient fortement selon les universités :** système traditionnel de *tutorials* (face-à-face d'un enseignant avec un ou deux étudiants) inclus dans la pédagogie à l'université d'Oxford ; services centraux d'aide à la réussite (langue anglaise, méthodes, etc.) à l'université de l'Est de Londres.

b) D'autres facteurs influencent la politique de vie étudiante

- **Le niveau de dépenses par étudiant conditionne le niveau de services rendus aux étudiants.** Par exemple, près de 20 883 \$ en parité de pouvoir d'achat par étudiant en Suisse, contre 12 773 \$ en France. Dans ces dépenses globales, les moyens engagés par un pays dans la vie étudiante divergent aussi selon les pays.
- **L'accès du plus grand nombre aux études supérieures a aussi pu jouer un rôle dans la valorisation de différents types de services au cours du temps.** Avec la fin de la période sans précédent de massification entre 1970 et 2000 dans les pays de l'OCDE. L'expansion récente de l'enseignement supérieur s'est accompagnée d'une diversification très forte des populations étudiantes, mais aussi d'une difficulté croissante à s'insérer sur le marché du travail. D'où le développement de services péri-universitaires face à la croissance des besoins en matière d'accompagnement des étudiants.

La place qu'occupent les étudiants dans la société implique aussi une variation du périmètre de la politique de vie étudiante. Par exemple, les étudiants anglais attendent un service global de leur établissement, car traditionnellement pris en charge de manière exhaustive par les universités. À l'inverse, en Suède, les étudiants, en moyenne plus âgés qu'ailleurs et parfois déjà parents, sont considérés comme plus autonomes. De fait, les services para-universitaires (santé, logement, sport, etc.) ne relèvent pas de la responsabilité des universités mais de celle des individus.

• **Contact Presse**

Centre d'analyse stratégique

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr